

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DE LA COMMUNE DE VAUX (31540)

Convocation du 13 janvier 2023.

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit janvier à 20h30, le conseil municipal de la commune de VAUX (31540) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présence de Claude MORIN, Maire.

Etaient présents : Pierre ARMENGAUD, Régine TEISSEYRE, Patrick ANGLADE Patrick AUBOURG, Paola BALAGUER, Suzanne IZARD, Gabriel RIBET, Didier MATARD,

Etaient absents et avaient donné procuration :

Etaient absents excusés: Christophe BOUSQUET, Séverine GAYCHET

Etaient absents : /

Pierre ARMENGAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le PV du conseil municipal du 11 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Objet : Demande d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de l'itinéraire VTT Saint-Félix Ouest

Par délibération du 13 avril 2021 le Conseil municipal a décidé d'approuver la création de l'itinéraire VTT dénommé Saint-Félix Ouest.

Cet itinéraire dédié à la pratique du VTT, d'une longueur d'environ 30 kilomètres, traverse les communes de Saint-Félix-Lauragais, Le Vaux, Bélesta-en-Lauragais, Maurens et Juzes. Il a été élaboré en partenariat avec toutes les collectivités territoriales concernées et émane du projet Espace VTT EFC Aux sources du canal du Midi porté par la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois.

Les services du Département ont réalisé l'analyse technique, juridique et environnementale de l'itinéraire VTT Saint-Félix Ouest, dont la sécurité pour les VTTistes a été préalablement vérifiée et contrôlée par la Communauté de communes.

Il emprunte les voies et chemins tels qu'ils sont décrits dans le tableau et la carte ci-annexés.

Monsieur le Maire précise que la présente délibération a pour objectif que le Conseil municipal se prononce sur le tracé précis et définitif de l'itinéraire pour lequel il convient de demander au Conseil départemental de la Haute-Garonne son inscription au PDIPR.

L'inscription au PDIPR des chemins ruraux, domaine privé de la commune, implique que ceux-ci ne pourront être ni aliénés ni supprimés sans que la commune n'ait au préalable proposé au Département un itinéraire de substitution et que ce-dernier l'ait accepté. Cette obligation s'impose également aux parcelles communales traversées.

Vu la délibération en date du 13 avril 2021 décidant de la saisine du Département en vue de l'inscription au PDIPR de l'itinéraire VTT dénommé Saint-Félix Ouest,

Vu l'Article L.361-1 du Code de l'environnement,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

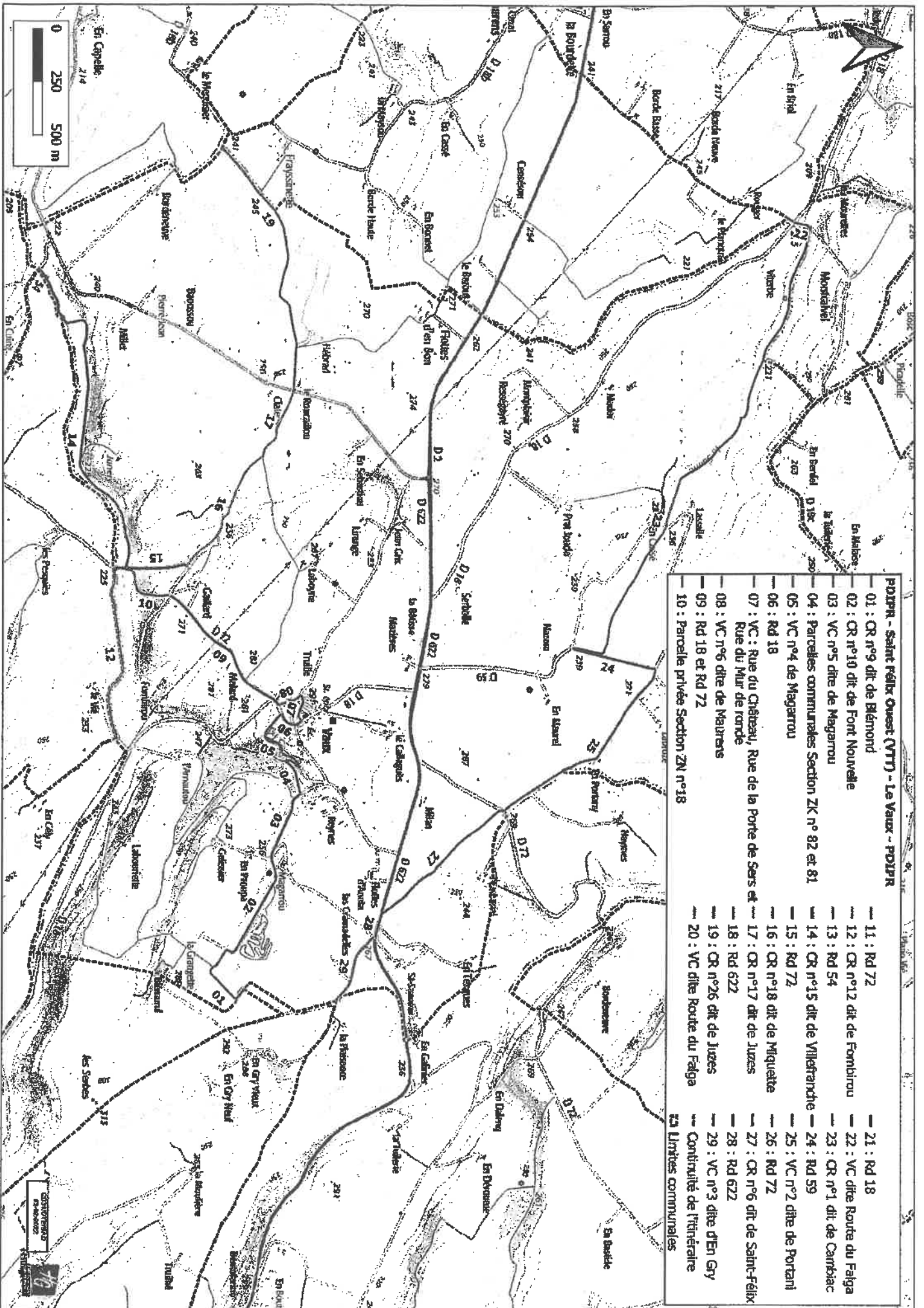
- **Arrête le tracé définitif de l'itinéraire VTT Saint-Félix Ouest tel que décrit dans le tableau et la carte annexé ;**
- **S'engage à assurer l'ouverture, l'entretien, le balisage et les aménagements sécuritaires nécessaires à l'itinéraire, dont la sécurité pour les VTTistes a été préalablement vérifiée et contrôlée par la Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois ;**
- **Demande au Conseil départemental de la Haute-Garonne son inscription au PDIPR ;**
- **S'engage à ne pas aliéner ou supprimer les chemins ruraux, inscrits au PDIPR, sauf à proposer au Département de la Haute-Garonne un itinéraire de substitution et que ce-dernier l'ait accepté ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;**
- **Est informé que la présente délibération sera communiquée à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

C.MORIN





PDUPR - Saint Félix Ouest (V77) - Le Vaux - PDUPR

- 01 : CR n°9 dit de Blémond
- 02 : CR n°10 dit de Font Nouvelle
- 03 : VC n°5 dite de Magarrou
- 04 : Parcelles communales Section ZK n° 82 et 81
- 05 : VC n°4 de Magarrou
- 06 : Rd 18
- 07 : VC : Rue du Château, Rue de la Porte de Sers et Rue du Mur de ronde
- 08 : VC n°6 dite de Maltrais
- 09 : Rd 18 et Rd 72
- 10 : Parcelle privée Section ZN n°18
- 11 : Rd 72
- 12 : CR n°12 dit de Fombirou
- 13 : Rd 54
- 14 : CR n°15 dit de Villerafranche
- 15 : Rd 72
- 16 : CR n°18 dit de Miquette
- 17 : CR n°17 dit de Juzes
- 18 : Rd 622
- 19 : CR n°26 dit de Juzes
- 20 : VC dite Route du Faiga
- 21 : Rd 18
- 22 : VC dite Route du Faiga
- 23 : CR n°1 dit de Cambiac
- 24 : Rd 59
- 25 : VC n°2 dite de Portani
- 26 : Rd 72
- 27 : CR n°6 dit de Saint-Félix
- 28 : Rd 622
- 29 : VC n°3 dite d'En Gry
- Contruités de l'itinéraire
- Lignes communales





COMMUNE de Le Vaux - Sentiers de randonnée non motorisée - Inscription au PDIPR de la Haute-Garonne

Nom et adresse juridique de l'entreprise		Partie affectée à la randonnée		Longueur (m)		Date de mise à jour de l'inscription	
St Félix Dupré							
1	CR n°9 dit de Blémond	De la limite communale avec Saint Félix au CR n°10	262	Oui (25.02.2015)			
2	CR n°10 dit de Font Neuvelle	En intégralité	642	Non			
3	VC n°5 dite de Magarrou	Du CR n°10 à la parcelle Section ZN n°82	344	Non			
4	Parcelles communales Section ZN n°82 et 81	Selon l'emprise sur la carte	248	Oui (25.02.2015)			
5	VC n°4 dite de Magarrou	De la parcelle Section ZN n°81 à la Rd 18	366	Oui (25.02.2015)			
6	Rd 18	De la VC n°4 à la Rue du Château	122	Oui (25.02.2015)			
7	VC : Rue du Château, Rue de la Porte de Saur et Rue du Mur de route	Selon l'emprise sur la carte	134	Non			
8	VC n°8 dite de Maurens	De la Rue du Mur de route à la Rd 18	109	Non			
9	Rd 18 et Rd 72	De la VC n°8 à la parcelle Section ZN n°18	756	Oui (25.02.2015)			
10	Parcelle privée Section ZN n°18	Selon l'emprise sur la carte	284	Non			
11	Rd 72	De la parcelle Section ZN n°18 au CR n°12	67	Oui (25.02.2015)			
12	CR n°12 dit de Fombrou	De la Rd 72 à la limite communale avec Balesca	838	Oui (25.02.2015)			
13	Rd 54	De la limite communale avec Balesca au CR n°15	9	Oui (25.02.2015)			
14	CR n°15 dit de Villéfranche	En intégralité	1 019	Oui (25.02.2015)			
15	Rd 72	Du CR n°15 au CR n°18	291	Oui (25.02.2015)			
16	CR n°18 dit de Miquette	En intégralité	647	Oui (25.02.2015)			
17	CR n°17 de Juzès	Du CR n°18 à la Rd 622	340	Oui (25.02.2015)			
18	Rd 622	Du CR n°17 au CR n°28	15	Non			
19	CR n°26 dit de Juzès	En intégralité	1 255	Oui (25.02.2015)			
20	VC dite Route du Falga	Selon l'emprise sur la carte	27	Non			
21	Rd 18	Selon l'emprise sur la carte	18	Non			
22	VC dite Route du Falga	Selon l'emprise sur la carte	74	Non			
23	CR n°1 dit de Cambiac	En intégralité	2 306	Oui (25.02.2015)			
24	Rd 59	Du CR n°1 à la VC n°2	550	Oui (25.02.2015)			
25	VC n°2 dite de Portant	En intégralité	1 011	Oui (25.02.2015)			
26	Rd 72	De la VC n°2 au CR n°6	17	Non			
27	CR n°8 dit de St Félix	En intégralité	732	Oui (25.02.2015)			
28	Rd 622	Du CR n°8 à la Rd 622	138	Oui (25.02.2015)			
29	VC n°3 dite d'En Giv	De la Rd 622 à la limite communale avec Saint Félix	356	Oui (25.02.2015)			
Total des parcours sur la commune			13 574				

